

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréé par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Herstal, Monsieur Jean-Louis Lefèbvre en date du 06/07/2023 ;

L'autorisation	N° EC227
Est délivrée à	Le Chalet Milmort asbl
Domicilié	Place Melville 8-10 à 4041 Milmort
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp »
Pour le logement	Le Chalet Place Melville 10 à 4041 Milmort
Capacité	50 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 05/07/2028.

Le 26/03/2024

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps

Amélie Collard